



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

Le seize mars deux mil quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le dix mars deux mil quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Fabienne HULCELLE, Chrystèle JARNY, Philippe NOIRTAULT, Emmanuel ROUSSELOT, Sandra VIDARD-ROUVREAU.

Absents excusés : Isabelle TOURTOIS a donné pouvoir à Benoît PIRON,
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Jean Luc GUINARD,
Cécile TAVENEAU a donné pouvoir à Johann BARANGER.

Absent non excusé : Alain BARD

Secrétaire de séance : Cécile PRUNIER

Monsieur le Maire, en préambule, demande aux membres du Conseil Municipal que Madame PRUNIER Cécile soit nommée secrétaire de séance. L'Assemblée approuve ce choix.

Intervention de Madame la Trésorière, Madame FABRO

La capacité d'autofinancement brute ou épargne brute, calculée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 274 €/hab. contre 149 €/hab. pour les communes de la strate démographique départementale de 500 habitants à 1 999 habitants.
(En 2013 : 279€/hab)

La capacité d'autofinancement nette, calculée après déduction du remboursement de la dette en capital, s'élève à 233 €/hab. contre 82 €/hab. pour les communes de la strate au niveau départemental.
(En 2013 : 239€/hab)

Cette épargne nette permet de financer 36.34 % des **dépenses d'équipement**.

Le produit des impôts directs soit 257 €/hab. contre 281 €/hab. pour les communes de la strate, est dans la moyenne. Globalement, la commune perçoit 238 € par habitant pour une moyenne de 380 €.

Le niveau de l'endettement, calculé par habitant, est de 250 € contre 573 € pour les communes de la strate départementale.

Monsieur le Maire remercie Madame FABRO pour son intervention et l'invite à quitter la séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 février 2015

Madame VIDARD-ROUVREAU Sandra constate que le compte rendu est plutôt en net progrès !

Madame VIDARD-ROUVREAU Sandra souhaite tout de même formuler, auprès de l'Assemblée, ses remarques relatives au compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2015, à savoir :

1 - Comment se fait-il que la rectification de l'approbation des comptes-rendus de décembre 2014 et janvier 2015 ne soit pas faite ?

2 - Comment Monsieur PROUST Thierry peut être absent excusé alors qu'il avait, auparavant, donné sa démission ?

3 - Il est noté qu'il a été demandé à Madame CLEALL Angela prendre la place du conseiller démissionnaire, alors que c'est une nomination d'office d'après la réglementation.

4 - Il est illégal que Monsieur GUINARD Jean-Luc ait 2 pouvoirs lors du dernier conseil.

Une fois ces différentes remarques formulées, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2015, avec :

- 16 voix « pour »,
- 2 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

Création d'un budget annexe pour la zone commerciale du Poirier :

Madame DREILLARD Pascaline, Secrétaire générale, présente ce nouveau budget annexe.

Elle explique que ce budget annexe sera alimenté par le budget principal et sera composé de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Madame DREILLARD Pascaline tient à souligner que la Communauté de Communes n'a pas de compétence sur cette zone commerciale. La Commune peut donc gérer cette zone selon ses statuts.

Monsieur NOIRTAULT Philippe demande quels sont les points positifs et négatifs à créer ce budget. De plus, il souhaite savoir s'il est vraiment utile d'en créer un.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la création du budget annexe « Zone commerciale du Poirier », avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 2 voix « contre ».

Présentation des comptes administratifs 2014 et des budgets primitifs 2015

Madame DREILLARD Pascaline, Secrétaire générale, remet des dossiers récapitulatifs des budgets et des comptes administratifs pour le budget principal et les budgets annexes.

Elle présente les différents comptes administratifs 2014 ainsi que les différents budgets primitifs 2015 à l'aide d'un powerpoint, qui sera transmis aux élus dans les prochains jours.

Elle précise que le budget CCAS sera présenté et voté par les membres du CCAS lors de la séance du 27/03/2015. Toutefois, elle ajoute que ce budget aura des dépenses en fonctionnement d'un montant de 2 500€ (secours alimentaires et dons divers) et des recettes prévues proviendront essentiellement du spectacle d'Idéosphère organisé fin mars.

Madame VIDARD-ROUVREAU Sandra interpelle l'Assemblée en demandant si la Présidente du CCAS est en accord avec ce budget.

Plusieurs questions sont soulevées :

- 1) A quoi correspond le compte 6042 ? Pourquoi les frais de gardiennage s'élèvent à 400€ ?
En réponse à ces questions, le compte 6042 correspond aux recettes du spectacle Idéospère qui aura lieu prochainement et les frais de gardiennage sont d'un montant de 400€ car il représente une dépense pour l'année 2014 et 2015..
- 2) La question est posée de savoir comment le SDIS calcule son indemnité ? Est-il possible de porter réclamation ou de demander l'arrêté stipulant ce calcul ainsi que des explications sur cette hausse de 21 % ?
- 3) Pour les indemnités d'élus, Monsieur NOIRTAULT Philippe fait la remarque que la ville de Thouars aurait diminué son taux de 5%.
- 4) Au chapitre 012, le personnel : Madame VIDARD-ROUVREAU Sandra réclame, à nouveau, son tableau des agents annexés au budget. Un élu lui fait remarquer que le budget étant voté le 30/03/2015, les pièces annexes au budget seront remises à ce date.
Madame DREILLARD Pascaline informe que deux départs en retraite sont en cours et que trois contrats aidés se terminent cette année.
De plus, il est demandé à quoi correspond le compte 64131 : En réponse à cette question, il s'agit de la rémunération des agents recenseur.
- 5) Sur les amortissements, au compte 6811, Madame VIDARD-ROUVREAU Sandra fait part de « l'article e L 2321-2-28° concernant les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) qui sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public. »
- 6) Il est demandé des explications sur les comptes 6236 et 6237 : il est expliqué qu'une inversion de compte a eu lieu lors des enregistrements des mandats au cours de l'année 2014 et que toutes ces factures, correspondaient à l'impression du bulletin municipal. Ces dépenses seront dorénavant saisies sur le compte 6237.
- 7) En investissement recette, Monsieur Le Maire explique la recette de pièges frelons. Il voudrait mettre en place, auprès des habitants de la commune, des pièges à frelons et organiser une réunion publique pour expliquer aux habitants le bien-fondé de cette démarche. L'ensemble de l'Assemblée approuve cette démarche.
- 8) Enfin, une explication est donnée sur la ligne 6615, intérêt bancaire : il s'agit d'intérêts moratoires suite à des retards de règlement de factures sur l'année 2014. La Secrétaire Générale assure que ces retards ne sont pas dus à un manque de suivi mais au problème important de trésorerie subi pendant l'année 2014. La situation a été rétablie en début 2015. La commune ne souffre plus d'un manque de trésorerie.

Taux d'imposition pour l'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti pour l'année 2015

Monsieur le Maire présente les 5 scénarios d'augmentation éventuelle des taux d'imposition. Il rappelle qu'aucune augmentation n'a été réalisée depuis 2011 mais que la conjoncture actuelle est difficile. De plus, du fait des investissements souhaités en 2015, il faudra peut être envisager une augmentation.

- Madame GIRAUDON Marylène propose une augmentation de 0,5% pour cette année et la prévoir sur tous les ans.
- Monsieur BARANGER Johann estime que 1% c'est plutôt raisonnable quand on constate les investissements qui ont été réalisés.
- Madame VIDARD-ROUVREAU Sandra ne comprend pas qu'avec un excédent de 338 000€ on demande une augmentation des impôts, qui représenterait qu'une hausse de 4 000€ (12 000 à 8000 euros). D'autres frais comme la culture pourraient être diminués.

- Monsieur NOIRTAULT Philippe ajoute qu'il faudrait attendre les dotations avant d'envisager cette augmentation. L'emprunt sur l'investissement de la salle a été trop lourd et « la pilule passe toujours pas bien auprès des concitoyens » !
- Monsieur BARANGER Johann rappelle que cet emprunt n'a pas servi seulement à payer les dépenses de la salle multi-activités, mais pour couvrir un ensemble de dépenses d'investissement.
- Monsieur GUINARD Jean-Luc propose de peut être dissocier les 3 taux d'imposition et d'en augmenter seulement 2 sur les 3 taux.
- Monsieur ROUSSELOT Emmanuel est en accord avec l'observation de Madame GIRAUDON Marylène et estime qu'une augmentation de 0.5 % n'est pas exagérée.
- Monsieur NOIRTAULT Philippe trouve que c'est bien dommage d'augmenter, vu la recette supplémentaire dérisoire qui est en jeu.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'augmentation de 0.5 % pour les taux d'imposition pour l'année 2015, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 2 voix « contre ».

Plan de financement révisé pour la demande de subvention DETR 2015

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement concernant la demande de subvention DETR 2015.

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	14 736,00	DETR (Etat)	50 000,00
Travaux	159 115,00	CRDD (Région)	20 000,00
		Action Sécurité (Conseil Général)	34 500,00
		Autofinancement (Commune)	69 851,00
TOTAL HT	173 851,00	TOTAL	173 851,00
TVA (20%)	34 770,20	TVA (20%)	34 770,20
TOTAL TTC	208 621,20	TOTAL TTC	208 621,20

Madame VIDARD-ROUVREAU Sandra demande où sont les éléments sur ce plan de financement.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'éclairage public, la réhabilitation de voirie et la création de stationnements ne sont pas éligibles à la DETR. Le montant des dépenses (partie travaux) a donc été diminué de 93 986 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités du plan de financement décrites ci-dessus pour la demande de subvention DETR 2015, avec :

- 16 voix « pour »,
- 2 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

Amortissement de la convention de soutien à l'UDAF

Monsieur le Maire précise que l'amortissement est une obligation comptable. Elle concerne une dépense de 22 500 euros pour le règlement de la convention de soutien à l'UDAF concernant le projet de la ferme thérapeutique.

La durée proposée de l'amortissement est de 15 ans, soit un amortissement pour une année de 1 500 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de l'amortissement de la convention de soutien de l'UDAF, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 2 voix « contre ».

Amortissement des travaux d'effacement de réseaux téléphoniques à Château Bourdin

Monsieur le Maire précise que l'amortissement est une obligation comptable. Elle concerne une dépense de 4 461,70 euros pour des travaux d'effacement de réseaux téléphoniques à Château Bourdin.

La durée proposée de l'amortissement est de 5 ans, soit un amortissement pour une année de 892,34 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de l'amortissement des travaux d'effacement de réseaux téléphoniques à Château-Bourdin :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

Modification du temps de travail d'un agent communal

Monsieur le Maire expose la demande de Madame MOREAU Nadine, cantinière, de ne plus effectuer l'entretien des locaux de la mairie soit 3 heures/semaine.

Elle est remplacée par Madame RIO Christelle depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le CDG a approuvé cette modification de temps de travail de 35 heures à 33 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la modification du temps de travail de Madame MOREAU Nadine à compter du 1^{er} janvier 2015, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

Informations et questions diverses

↳ Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier adressé par l'Association « Faire Vivre La Chapelle » concernant une demande de gratuité de salle le 30 mai 2015 (déjeuner habituel de l'association). L'ensemble de l'Assemblée donne un avis favorable à cette demande.

↳ Madame HULCELLE Fabienne rappelle que le spectacle Idéosphère approche et qu'il serait bien de récupérer des affiches afin d'en distribuer sur la commune. Les places sont limitées à 200 personnes. Les inscriptions se feront auprès de Monsieur LAUNAY Julien, Président de l'Association Idéosphère.

↳ Monsieur GUINARD Jean-Luc nous expose le fait que Monsieur DOS SANTOS José souhaite acheter un chemin communal au Poirier, en face la Rue des Boisselés. Le voisinage serait en accord avec cette vente. Cette question sera mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13 avril prochain.

↳ Monsieur NOIRTAULT Philippe nous explique que le chemin où habite sa mère est privé et souhaiterait que la mairie l'acquière. Il est situé à la Grivière. Monsieur le Maire n'a pas donné de réponse à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Le Maire,
Benoît PIRON